



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5280

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit du domaine privé, situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3e au profit de l'association L'Oasis Sans Souci - EI n° 03219

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5280 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PRIVE,
SITUES 2 ET 8 RUE SAINT-THEODORE A LYON 3E AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION L'OASIS SANS SOUCI - EI N°
03219 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1985, l'association L'Oasis Sans Souci, domiciliée 8, rue Saint-Théodore à Lyon 3^{ème} a pour but de proposer et d'organiser l'animation sociale, culturelle, sportive et récréative du quartier Dauphiné Sans-Souci, dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Elle propose à ses adhérents des activités très variées comme, par exemple, l'apprentissage de langues étrangères (trois groupes de huit personnes), des cours d'informatique, des jeux de société, des cours de cuisine, des activités de gymnastique d'entretien, des activités manuelles et artistiques (scrapbooking, décoration...), des sorties culturelles (une sortie par mois) et de l'aide aux devoirs pour les plus jeunes. Ces différentes activités permettent aussi de favoriser le lien social entre les habitants du quartier.

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années l'association L'Oasis Sans-Souci pour ses actions en direction des habitants du quartier Dauphiné Sans-Souci et reconnaît la pertinence du travail accompli par cette structure.

Outre l'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 10 671 euros en 2020, L'Oasis Sans Souci bénéficie également de la mise à disposition de deux locaux à titre gratuit du domaine privé de la Ville de Lyon :

- l'un, situé 2 rue Saint-Théodore, d'une surface totale de 200 m² décomposés comme suit : 120 m² environ en rez-de chaussée du bâtiment et 80 m² environ au sous-sol, avec ascenseur privatif ;
- l'autre, situé au rez-de-chaussée du bâtiment 8 rue Saint-Théodore, d'une surface de 136 m².

La valeur locative annuelle des locaux ainsi mis à disposition est de :

- 22 463 euros/an pour les locaux 2 rue Saint-Théodore ;
- 10 897 euros/an pour les locaux 8 rue Saint-Théodore.

L'actuelle convention de mise à disposition arrivant à échéance, je vous propose de la renouveler dans les mêmes termes, pour une durée de trois ans et ce jusqu'au 31 décembre 2022, de manière à confirmer le soutien de la Ville de Lyon aux actions de cette association.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3^{ème}, établie au profit de l'association L'Oasis Sans Souci, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY